2026	09	15	N° 06

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT NANTUA
CANTON de PONT D'AIN

COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 07/09/2026
NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Qui ont pris part à la délibération : 18

Séance du 15 septembre 2026
L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre 2026
à dix-neuf heures

Présents : Mrs Bernard MAROQUENNE, Sylvain MONNET, Vincent BOUGUET, Jérôme BLANCHARD, Florent BULLIFFON, Denis MOLLARD, Stéphane MEUNIER, Xavier BUTTARD, Nicolas ALBERTINI
Mmes Martine JACQUET, Ruby BAJARD, Stéphanie VEUILLET, Julie FRESIL CHENU, Sylvie DARME FRITZ, Stéphany THIEN, Françoise JOURDAIN, Angélique WLOSIK

Excusés : Mrs David MUGNIER, Stéphane MEUNIER

Absentes : Mme Maud BESSARD MORANDAS

Pouvoirs : Mr David MUGNIER donne pouvoir à Mme Sylvie DARME FRITZ
Mr Stéphane MEUNIER donne pouvoir à Mme Julie FRESIL-CHENU

Mme Angélique WLOKIK est nommée secrétaire de séance.

6- AUTORISATION FAITE AU MAIRE POUR DEMANDER DES SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'INSTALLATION ET D'ACQUISITION DE BLOCS DE CLIMATISATION DANS LES 3 BATIMENTS DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle que le projet a déjà été abordé financièrement et l'enveloppe financière prévue est de 95 901.34€ T.T.C ; des subventions vont être demandées à la Région, au Département et à l'Etat.

L'enveloppe globale du projet s'élève à 79 917.78€ H.T et le projet se réalisera si le reste à charge pour la commune est acceptable financièrement.

- Une demande de subvention sera faite à la Région pour la somme de 10 000€
- Une demande au Département de l'ordre de 30% du montant H.T soit 23 975€02
- Une demande à l'Etat de l'ordre de 20% du montant HT soit 15 983€40 sous réserve des conditions exigées (réalisation d'une étude énergétique).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à demander des subventions à la Région, à l'Etat (DETR) et au Département.

2026	09	15	N° 06

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_06-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** M. le Maire à demander des subventions à la Région, au Département et à l'Etat

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme au registre
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX (Ain)

Bernard MAROQUENNE